

# Commune de La Clusaz



## CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2017 Procès verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant ensuite lecture du compte rendu précédent, approuvé à l'unanimité, et passe aux questions inscrites à l'ordre du jour :

### **Répartition du produit des amendes de police - approbation du dossier de demande de subvention :**

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Département de la Haute-Savoie va procéder, comme chaque année, à la répartition de la dotation réservée aux Communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribué par la Préfecture.

Sont notamment éligibles les dossiers en faveur de l'amélioration de la sécurité des piétons.

Il est ainsi envisagé de soumettre le dossier d'aménagement de la route de l'Étale au droit de la future remontée mécanique du Crêt du Merle.

Ce programme consistera notamment à l'élargissement des trottoirs, pour favoriser le cheminement des piétons, et à créer un arrêt sécurisé pour les transports collectifs. Le montant des aménagements de surfaces est estimé à 169 586,50 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve le dossier présenté,

Autorise Mr le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police,

Autorise Mr Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi qu'à signer les pièces afférentes au dossier.

### **Fonds départemental pour le développement des Territoires - approbation du dossier de demande de subvention :**

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil départemental a institué un partenariat avec les collectivités par la création du Fonds départemental pour le développement des Territoires (FDDT). Pour 2017, cette politique de soutien a été reconduite et le fonds a été doté de 20 millions d'euros.

Le FDDT est destiné à financer des projets d'investissements, devant prioritairement concerner les domaines notamment de la construction de bâtiments de services aux familles, des infrastructures de sécurisation des déplacements et de modernisation de la voirie communale ainsi que les projets de soutien à la rénovation de logements accessibles à tous.

Il est ainsi envisagé de soumettre les dossiers suivants :

Construction d'un pôle petite enfance pour accueillir 27 enfants en crèche à l'année et 24 enfants en garderie touristique pour un montant de 2 250 000 € HT,

Aménagement et sécurisation de la route de l'Étale pour un montant de 169 586,50 € HT,

Modernisation des voies communales de la Graillère et des Frasses pour 100 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve les dossiers présentés,  
Autorise Mr le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du FDDT,  
Autorise Mr Le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces opérations ainsi qu'à signer les pièces afférentes aux dossiers.

**Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2016, de l'affectation des résultats 2016 et présentation et vote des Budgets primitifs 2017 :**

Sur invitation du Maire, Denis Chappellaz du Cabinet Com 2C présente à l'assemblée un document de synthèse reprenant l'activité financière de la commune pour l'année 2016.

Pour l'exercice 2017, il introduit sa présentation par un comparatif de chiffres entre l'exercice 1990, premier budget réalisé à La Clusaz, par Philippe Codron DGS et 2017 dernier exercice budgétaire préparé par lui avant son départ prochain à la retraite.

Les comptes de gestion et comptes administratifs, qui présentent des résultats très satisfaisants, sont votés par le conseil municipal en l'absence du maire sorti de la salle comme les textes l'imposent.

Le conseil vote ensuite les affectations des résultats 2016, le budget primitif 2017 et les subventions aux associations.

Faute de transmission de l'état 1259 sur les bases de fiscalité, le vote des taux d'imposition ne peut intervenir mais le conseil propose de ne pas modifier ces taux pour 2017.

Le maire remercie les élus pour la confiance témoignée à l'occasion des votes intervenus ainsi que le DGS, Denis Chappellaz et les services financiers.

Philippe Codron, DGS remercie à son tour les élus pour la confiance qu'ils lui ont témoigné pendant ses fonctions à La Clusaz, les chefs de service pour leur mobilisation et les services financiers pour la qualité du travail effectué et l'ensemble du personnel communal pour leur implication dans le développement de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

